

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
VILLE DE BERGHEIM



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 AVRIL 2015

Le treize avril deux mille quinze à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie. La séance était présidée par Monsieur Pierre BIHL, Maire.

Etaient présents :

Monsieur BIHL Pierre, Maire, Monsieur LEY Jean-Paul, Madame SCHNEIDER Elisabeth, Monsieur MEYER Daniel, Madame MEDDAD Nadia, Adjoint au Maire, Madame ROLLI Gabrielle, Messieurs HAAG René, HAAG Jean-Pierre, HALLER Jean-François, BOHN Christian, Mesdames HEIMBURGER Corinne, ANTONI Sandrine, HALBOUT Sidonie, Monsieur PLATZ Frédéric, FREYBURGER Anne-Cécile, Monsieur HALBEISEN Aurélien, Mesdames STAEHLY GOMES Rosalie et ERMEL Laura, Conseillers Municipaux.

Absent excusé et représenté : Monsieur THIRIAN Nicolas, Adjoint au Maire a donné procuration à Monsieur BIHL Pierre, Maire.

Absent excusé et non représenté : néant.

Absent non excusé : néant.

Assistait à la réunion : Madame Valérie DEJONGHE, Secrétaire Générale.

---oooOooo---

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal régulièrement convoqué en date du 07 avril 2015. Il salue cordialement l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 09 février 2015**
2. **Désignation du secrétaire de séance**
3. **Approbation des comptes administratifs 2014**
4. **Approbation des comptes de gestion 2014**
5. **Affectation du résultat de la section de fonctionnement 2014 du budget principal et du budget eau-assainissement**
6. **Subventions communales 2015**
7. **Aides humanitaires 2015**
8. **Fiscalité directe locale : fixation des taux d'imposition 2015**
9. **Approbation des budgets primitifs 2015**
10. **Travaux d'insertion des réseaux - route de Sélestat et route du Vin**
11. **Location de terrain au Conservatoire des Sites Alsaciens**
12. **Concession d'occupation précaire d'un abri de chasse**
13. **Avenant au bail de location de la chasse communale - Lot n° 3 - Période 2015/2024**
14. **Location d'un terrain communal - Renouvellement de bail**
15. **Contrats d'Assurance des risques statutaires**
16. **Lots n° 1 et 2 de la chasse communale - Agrément de gardes-chasse**
17. **Rapport des comptes rendus de commissions**
18. **Points divers - Communication**

19

POINT 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 09 FEVRIER 2015

Aucune observation n'ayant été formulée ni par écrit, ni oralement, le Maire déclare le procès-verbal définitivement adopté.

POINT 2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** Madame Valérie DEJONGHE, secrétaire de séance
- **NOMME** Madame Sidonie HALBOUT, rédacteur des points divers

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 3. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014

Monsieur le Maire Pierre BIHL cède la Présidence à Monsieur Jean-Paul LEY qui soumet les comptes administratifs 2014 à l'approbation et au vote du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir passé en revue et dans le détail les différents comptes,

- **ATTESTE** la régularité des comptes
- **DONNE** quitus au Maire
- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion
- **ARRETE** les comptes administratifs de l'exercice considéré comme suit :

1. Budget Principal – excédent global de clôture	2 263 002.22 €
2. Budget annexe du service Eau-Assainissement – excédent global de clôture	171 159.89 €

Les restes et recettes à réaliser s'élèvent à :

	<u>Budget Principal</u>	<u>Budget Eau-Assainissement</u>
▶ Restes à réaliser	2 543 400 €	254 400 €
▶ Recettes à réaliser	814 480 €	278 060 €

L'excédent réel global dégagé se chiffre à 534 082.22 € pour le Budget Principal, et à 194 819.89 € pour le Budget Eau-Assainissement.

Mis aux voix, les comptes administratifs 2014 sont approuvés à l'unanimité
(Monsieur le Maire n'a pas participé au vote)

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

Monsieur le Maire reprend la présidence de l'assemblée et remercie les membres pour la confiance qu'ils viennent de lui témoigner.

POINT 4. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2014

Monsieur Jean-Paul LEY, 1^{er} Adjoint au Maire, soumet au Conseil Municipal les comptes de gestion de l'exercice 2014 établis par le Receveur Municipal de Ribeauvillé.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2014, s'être assuré des identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion,

- **APPROUVE** les comptes de gestion 2014
 1. Budget Principal
 2. Budget annexe du service Eau-Assainissement

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 5. AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2014 DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT

Vu les instructions ministérielles M 14 & M 49 sur la comptabilité des communes, des établissements publics communaux et intercommunaux

Sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2014 comme suit :
 - **526 964.26 €** au compte 1068 « **Autres réserves** » repris en recettes budgétaires en budget primitif 2015
 - **73 541.69 €** au compte 1068 « **Autres réserves** » repris en recettes budgétaires en budget eau-assainissement 2015

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 6. SUBVENTIONS COMMUNALES 2015

Sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'allouer pour l'exercice 2015 les subventions telles qu'établies dans le tableau ci-joint en annexe
- **IMPUTE** la dépense aux articles 6574, 65738 et 657362 du budget où figure une ouverture de crédit suffisante

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 7. AIDES HUMANITAIRES 2015

Sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'allouer pour l'année 2015, les aides humanitaires suivantes :
- **IMPUTE** la dépense à l'article 6574 du budget où figure une ouverture de crédit suffisante

ORGANISMES	CA 2014 EN €	BP 2015 EN €
ASSOCIATION AIDES	150,00	150,00
ASSOCIATION ESPOIR	600,00	600,00
ALSACEP (Sclérosés en plaque - AF SEP)	200,00	200,00
ASSOCIATION LES COMPAGNONS D'EMMAUS CENTRE ALSACE	300,00	300,00
ASSOCIATION LIBRE	200,00	200,00
ASSOCIATION STE VERONIQUE	500,00	500,00
ASSOCIATION SYNDICALE DES FAMILLES MONOPARENTALES	100,00	100,00
BANQUE ALIMENTAIRE DU HAUT-RHIN	250,00	250,00



ECOLE ALSACIENNE DE CHIENS GUIDES D'AVEUGLES	150,00	150,00
ENFANTS DE TCHERNOBYL	200,00	200,00
IRCOD	300,00	300,00
LA CROIX BLEUE	200,00	200,00
LA MANNE	200,00	200,00
LIGUE CONTRE LE CANCER	500,00	500,00
LOGEMENT JEUNE 68	100,00	100,00
RESTAURANTS DU COEUR DU HAUT-RHIN	200,00	200,00
SEPIA	200,00	200,00
SOCIETE DES AMIS DES AVEUGLES ET MALVOYANTS 68	150,00	150,00
ELA ASS. EUROPEENNE CONTRE LES LEUCODYSTROPHIES	150,00	0,00
LES AMIS D'UN COIN DE L'INDE ET DU MONDE LACIM	500,00	500,00
TOTAL	5 150,00	5 000,00

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 8. FISCALITE LOCALE DIRECTE : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2015

- VU** la baisse progressive de la dotation forfaitaire 2015 de l'Etat, en raison de la participation de la commune à la contribution au redressement des finances publiques d'un montant de 64 963 €
- VU** la participation financière progressive de la commune au Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (PFIC) 2015, estimée à 95 800 €

Considérant que ces pertes de ressources pour la collectivité sont en nette progression depuis 2011 (année de mise en œuvre de gel des dotations de l'Etat) et que les taux des contributions n'ont pas été revalorisés depuis 2012

Sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'appliquer pour l'année 2015 une hausse des taux des contributions directes locales de 1,009999 %, établis comme suit :
- Taxe d'Habitation : 12.72 % (PM 2012/2014 : 12.59 %)
 - Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 8.19 % (PM 2012/2014 : 8.11 %)
 - Taxe Foncières sur les Propriétés Non Bâties : 35.69 % (PM 2012/2014 : 35.34 %)
 - Contribution Foncière des Entreprises : 19.99 % (PM 2012/2014 : 19.79 %)

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 9. APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2015

9.1 APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 2015

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de budget primitif.

Les orientations budgétaires ont été étudiées par les Commissions Réunies lors de la séance du 07 avril 2015.

Pour le calcul de la contribution communale pour l'évacuation des eaux pluviales, il a été fait application des pourcentages minima prévus par les instructions en vigueur, soit :

- 35 % des dotations d'investissement 2015
- 25 % des dépenses de fonctionnement 2015

19

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de voter le budget primitif du service de l'EAU et de l'ASSAINISSEMENT pour l'exercice 2015

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

9.2 APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF GENERAL 2015

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le budget primitif.

Les orientations budgétaires ont été étudiées par les Commissions Réunies lors de la séance du 07 avril 2015.

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE

- de voter le budget primitif de la commune pour l'exercice 2015
- de voter un crédit de 55 000 € au titre des gratifications de Noël 2015 à imputer à l'article 6411 pour une somme de 50 000 € et à l'article 6413 pour un montant de 5 000 €
- de fixer l'enveloppe globale annuelle du régime indemnitaire à 55 000 €

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 10. TRAVAUX D'INSERTION DES RESEAUX - ROUTE DE SELESTAT ET ROUTE DU VIN

10.1 TRAVAUX D'INSERTION DES RESEAUX - ROUTE DE SELESTAT

Exposé : la commune assure la maîtrise d'ouvrage des travaux sur le réseau de distribution d'électricité, dans le cadre d'opération d'amélioration de l'environnement.

Cette façon de procéder est en accord avec les lois :

- du 12 juillet 1985 modifiée, relative à la maîtrise d'ouvrage publique (loi MOP),
- du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité.

En conséquence, ErDF ne peut plus exercer la maîtrise d'ouvrage pour les travaux à finalité environnementale.

De par les statuts du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin, les collectivités membres ont conservé la maîtrise d'ouvrage des travaux d'environnement sur les réseaux existants. Elles l'exercent donc en lieu et place d'ErDF pour ces travaux.

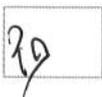
Pour aider les communes dans cette tâche, le Syndicat assure auprès d'elles une mission d'assistance et de conseil pour laquelle il ne leur est demandé aucune rémunération.

Monsieur le Maire présente le schéma de principe et le chiffrage estimatif établi par le Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz pour le projet de traitement de réseaux basse tension de la route de Sélestat.

Ce chiffrage estimatif comprend également les frais d'études.

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le chiffrage estimatif concernant le traitement du réseau de distribution publique d'électricité dans le cadre du projet global d'aménagement de la route de Sélestat établi à 209 199.54 € TTC
- **CHARGE** le Maire de procéder, avec l'assistance du Syndicat, à une consultation pour la désignation d'un maître d'œuvre qui établira un devis détaillé



- **PREND ACTE** que ces travaux sont subventionnables par le Syndicat Départemental d'Electricité à hauteur de 40 % du montant HT de la dépense, au titre de l'article 8 du contrat de Concession
- **AUTORISE** le Maire à signer les actes à intervenir à cet effet

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

10.2 TRAVAUX D'INSERTION DES RESEAUX - ROUTE DU VIN

Exposé : la commune assure la maîtrise d'ouvrage des travaux sur le réseau de distribution d'électricité, dans le cadre d'opération d'amélioration de l'environnement.

Cette façon de procéder est en accord avec les lois :

- du 12 juillet 1985 modifiée, relative à la maîtrise d'ouvrage publique (loi MOP),
- du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité.

En conséquence, ErDF ne peut plus exercer la maîtrise d'ouvrage pour les travaux à finalité environnementale.

De par les statuts du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin, les collectivités membres ont conservé la maîtrise d'ouvrage des travaux d'environnement sur les réseaux existants. Elles l'exercent donc en lieu et place d'ErDF pour ces travaux.

Pour aider les communes dans cette tâche, le Syndicat assure auprès d'elles une mission d'assistance et de conseil pour laquelle il ne leur est demandé aucune rémunération.

Monsieur le Maire présente le schéma de principe et le chiffrage estimatif établi par le Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz pour le projet de traitement de réseaux basse tension de la route du Vin.

Ce chiffrage estimatif comprend également les frais d'études.

Sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le chiffrage estimatif concernant la mise en souterrain d'un réseau basse tension route du Vin dans le cadre de la réhabilitation des immeubles « Loonis » établi à 36 168.00 € TTC
- **CHARGE** le Maire de procéder, avec l'assistance du Syndicat, à une consultation pour la désignation d'un maître d'œuvre qui établira un devis détaillé
- **PREND ACTE** que ces travaux sont subventionnables par le Syndicat Départemental d'Electricité à hauteur de 40 % du montant HT de la dépense, au titre de l'article 8 du contrat de Concession
- **AUTORISE** le Maire à signer les actes à intervenir à cet effet

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 11. LOCATION DE TERRAIN AU CONSERVATOIRE DES SITES ALSACIENS

Exposé : Par délibération du Conseil Municipal n° 26 du 20 mai 1996, le Conseil Municipal a consenti au Conservatoire des Sites Alsaciens, la location de la parcelle 192 section 33, sise lieudit Durrenbach, d'une contenance de 111.80 ares, à compter du 1^{er} décembre 1996 pour une durée de 18 années soit jusqu'au 1^{er} décembre 2014.

VU le projet de bail de location présenté par le Conservatoire des Sites Alsaciens portant sur le renouvellement de la location dudit terrain communal sis lieudit Durrenbach, échue depuis le 01/12/2014

Considérant que cette location a pour objet la protection durable et la mise en valeur du patrimoine naturel et paysager remarquable de ce terrain, nécessitant pour leur conservation ou leur réhabilitation, la mise en place d'une gestion écologique appropriée

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le renouvellement de cette location dudit terrain au profit du Conservatoire des Sites Alsaces, pour une durée de 18 ans, par bail emphytéotique, à l'euro symbolique, cadastré lieudit Durrenbach, parcelle 192 section 33 d'une superficie de 111.80 ares
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat de bail à établir à cet effet et tout autre document y afférent

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 12. CONCESSION D'OCCUPATION PRECAIRE D'UN ABRI DE CHASSE

- VU** que la Société de Chasse du Haut-Koenigsbourg bénéficie d'une concession précaire pour l'implantation d'un abri de chasse ouvert en bois sur la parcelle forestière 4, sise en section 31, n° 30 – lieudit «Dinzenrain»
- VU** que cette concession a expiré le 1^{er} février 2015

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Maire à signer une convention d'occupation précaire et révocable avec la Société de Chasse du Haut-Koenigsbourg pour la période de location de la chasse 2015-2024
- **ACCORDE** à la Société de Chasse du Haut-Koenigsbourg la gratuité de ladite concession
- **CONFIRME** les conditions d'occupation de terrain prévues dans la concession du 06 juin 2006
- **CHARGE** le Maire de la rédaction de la concession, de la notification et de l'exécution de la présente

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 13. AVENANT AU BAIL DE LA LOCATION DE LA CHASSE COMMUNALE - LOT N° 3 - PERIODE 2015-2024

- VU** l'article 3.2 du Cahier des Charges des Chasses Communales du Haut-Rhin portant sur la modification de la consistance ou qualités des territoires de chasse - Garantie
- VU** le projet d'avenant n° 1 à la convention de gré à gré du lot de chasse n° 3 pour la période 2015-2024, portant uniquement sur la modification de la superficie du lot
- VU** l'avis favorable de la Commission Communale Consultative de la Chasse réunie le 03 mars 2015

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

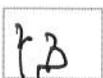
- **APPROUVE** le projet d'avenant n° 1 à la convention de gré à gré du lot de chasse n° 3 pour la période 2015-2024 à établir entre la commune de Bergheim et l'Association de Chasse d'Aubure, **portant ainsi la superficie du lot à 291 ha 6612** au lieu de 272 ha 2387
- **AUTORISE** le Maire à le signer

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 14. LOCATION D'UN TERRAIN COMMUNAL - RENOUELEMENT DE BAIL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'échéance de baux de location de terrains communaux.

Les preneurs pouvant se prévaloir du statut juridique du fermage en application des dispositions de l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2001 ont droit au renouvellement du bail pour une nouvelle période de 9 ans minimum.



Le renouvellement des baux ci-dessous est proposé aux anciens preneurs :

Preneur	Désignation de la parcelle		Superficie en ares	Culture	Période
	Lieu-dit	Section Parcelle			
SARL FREYBURGER Louis et Fils	GRASBERG de Rorschwihr	S 10 P 186	120.13	Vigne	11.11.2014 au 10.11.2023 pour 9 ans
	GRASBERG de Bergheim	S 14 P 203	0.19		
JEHL Franck	THANNER RHEIN - Guémar	S 11 P 224	69.90	Terre	11.11.2014 au 10.11.2023 par tacite reconduction
		S 11 P 228	553.42		
KRENTZ Rémy	NEUE MATTEN	S 35 P 138	59.55	Pré	11.11.2014 au 10.11.2023 par tacite reconduction
SCEA ROSIERS	FISCHERPFAD	S 39 P 61	158.67	Terre	11.11.2013 au 10.11.2022 pour 9 ans
EARL UHL- BRUPPACHER	FISCHERPFAD	S 39 P 61	158.67	Terre	11.11.2013 au 10.11.2022 pour 9 ans

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le renouvellement des baux comme présenté ci-dessus
- **AUTORISE** le Maire à signer tous actes à intervenir à cet effet

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 15. CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Le Maire expose :

- l'opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents,
- l'opportunité de confier au Centre de Gestion du Haut-Rhin le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence,
- que le Centre de Gestion peut, dans le cadre de ses missions à caractère facultatif, souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la collectivité.

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

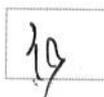
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26

VU le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux

- **DECIDE** de charger le Centre de Gestion du Haut-Rhin de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la CNRACL : décès, accident / maladie imputable au service, maladie ordinaire, longue maladie / maladie de longue durée, maternité / paternité / adoption, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité
- agents non affiliés à la CNRACL : accident du travail / maladie professionnelle, maladie ordinaire, maladie grave, maternité / paternité / adoption, temps partiel pour motif thérapeutique



Elles devront prendre effet au 1^{er} janvier 2016, pour une durée de 4 ans, et être gérées sous le régime de la capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 16. LOTS N° 1 ET 2 DE LA CHASSE COMMUNALE - AGREMENT DE GARDES-CHASSE

VU l'article 33 du Cahier des Charges des Chasses Communales pour la période du 02 février 2015 au 1^{er} février 2024

VU la demande présentée par la Société de Chasse du Haut-Koenigsbourg pour l'agrément de Messieurs Laurent MONVILLE, né le 10/05/1966 à Bourg le Péage (Drôme), domicilié 35 rue du Maréchal Foch à Châtenois (Bas-Rhin) et Stéphane CARL, né le 16/02/1978 à Sélestat (Bas-Rhin), domicilié 29 route Romaine à Châtenois (Bas-Rhin), comme gardes-chasse particuliers des lots de chasse n° 1 et 2

Sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** aux agréments de Messieurs Laurent MONVILLE et Stéphane CARL comme gardes-chasse particulier des lots de chasse n° 1 et 2 de la chasse communale

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 17. RAPPORT DES COMPTES RENDUS DE COMMISSIONS

Sans objet.

POINT 18. POINTS DIVERS - COMMUNICATION

18.1 Dossiers d'urbanisme

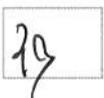
Le rapport des dossiers d'urbanisme du 13 avril 2015 présenté par Monsieur Jean-Paul LEY est annexé au présent procès-verbal.

18.2 Droits de préemption urbain

VU la délibération n° 5 du 28 avril 2014 portant délégation au Maire d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme

Le Maire communique les demandes d'aliénation d'immeuble soumises au droit de préemption urbain :

IMMEUBLES	VENDEURS	ACQUEREURS
Section 8 n° 293/73 « route de Colmar »	M. Alexandre GISSINGER et Mme Audrey GISSINGER née MULLER	M. et Mme Bernard THOMANN
Section 11 n° 92 « 2 rue des Remparts Nord »	Mme Chantal LESIEUR	Mme Marie-Edwige CHAPOTIN
Section 12 n° 169 « 27 rue des Romains »	M. Philippe GROSSKOST et Mme Elise-Anna GROSSKOST	M. et Mme Christophe FROMMER
Section 16 n° 368/50 et 369/51 « Engelgarten »	M. Frédéric SCHMITT et Mme Cathy SCHMITT née WEIBEL	M. Sébastien ROHMER et Mme Barbara LEISER
Section 15 n° 311/116 « Engelgarten » et section 15 n° 528/117 « 25 rue Weibelsgass »	EHPAD les Fraxinelles représenté par Mme Corinne DOLLE, Directrice	M. Christophe TURBIEZ et Mme Carole BERGERON



Section 10 n° 238/10 « 16 Grand'Rue »	SCI de la Forge	M. et Mme Steeve HERRMANN
Section 33 n° 615/162	Syndicat Intercommunal de la Zone d'Activités du Muehlbach	TEKIN INVESTISSEMENTS représentée par M. Ozgur TEKIN

18.3 Location de logements communaux

VU la délibération n° 5 du 28 avril 2014 portant délégation au Maire de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans, à l'exception du fermage

Le Conseil Municipal prend acte des locations et résiliation suivantes :

- de l'appartement communal sis 2c rue du Vieux Moulin de type F4 à Monsieur Jean-François DA SILVA GOMES et Madame Anaïs MUTEL à compter du 1^{er} juin 2015, suite à la résiliation du contrat de bail de Monsieur Jules HALGRAIN et Madame Julie GREFF, à effet du 26 mai 2015,
- de l'appartement communal sis 2c rue du Vieux Moulin de type studio à Madame Anne LOPEZ à compter du 1^{er} mai 2015, suite à la résiliation de Monsieur Jules HALGRAIN pour « LE CUBE ZEN SARL ».

18.4 Attribution du marché d'études pour la révision du POS de Bergheim avec transformation en PLU

VU la délibération du Conseil Municipal n° 10.6 du 27 octobre 2014 portant sur le lancement de la consultation de bureaux d'études pour la révision du POS en vue de sa transformation en PLU

VU la délibération du Conseil Municipal n° 3 du 15 décembre 2014 portant sur la décision de révision du POS en vue de sa transformation en PLU

VU la consultation des bureaux d'études

VU le rapport d'analyse des offres

VU la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 28 avril 2015 portant délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget »

VU l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal prend acte que le marché d'études pour la révision du POS de Bergheim avec transformation en PLU a été attribué à OTE INGENIERIE de ILLKIRCH (67) pour la somme négociée de 33 775 € HT, soit 40 530 € TTC (notifié en date du 10 avril 2015 pour un démarrage de cette opération dès sa réception par le bureau d'études). En sus, les frais de reprographie des documents, les honoraires du commissaire-enquêteur ...

18.5 Déclaration de sous-traitance au marché de travaux de construction de l'atelier communal - lot n° 1 - Aménagement extérieur - réseau extérieur

VU la délibération du Conseil Municipal n° 10.3 du 15 décembre 2014 portant attribution des marchés de travaux relatif à la construction d'un atelier communal

VU la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 28 avril 2014 portant délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget »

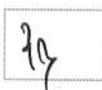
VU l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal prend acte qu'il a été établi un acte de sous-traitance entre la société TP et Transport Schmitt et la société SNEE de Saulcy-sur-Meurthe (88) portant sur la prestation suivante : clôtures/portails pour la somme de 15 027.32 € HT.

18.6 Demande de subvention pour l'achat d'un glutton

VU l'adhésion de la commune à la charte régionale d'entretien des espaces communaux en Alsace : Démarche « Zéro Pesticide » et la réalisation d'un plan de gestion différenciée des espaces verts par la FREDON Alsace, selon décision du Conseil Municipal n° 6.2 du 27 octobre 2014

VU le projet d'acquisition d'un glutton, inscrit au budget primitif 2015 à l'article 21571 pour la somme maximum de 15 000 € TTC



Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** l'acquisition d'un glutton pour la somme maximum de 15 000 € TTC
- **SOLLICITE** une subvention, aussi élevée que possible, auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse
- **AUTORISE** le Maire à signer tous actes à intervenir à cet effet

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

18.7 Avenant au contrat de bail à ferme dans le cadre de l'arrachage de vignes et de replantation par le locataire

VU la délibération n° 5 du 28 avril 2014 portant délégation au Maire, plus précisément l'alinéa 2, de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans, à l'exception du fermage

Considérant que les contrats de bail rural établis entre la Commune de Bergheim et les locataires actuels, soumis au statut juridique du fermage, ne prévoient pas de clauses particulières en ce qui concerne l'arrachage et la replantation de vignes

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE**, pour la durée du mandat, d'autoriser le Maire à établir et à signer les avenants nécessaires aux contrats de bail à ferme suite à l'arrachage et la replantation de vignes exécutés par le locataire
- **PREND ACTE**, que conformément à la réglementation en vigueur, il sera procédé à la gratuité des fermages les trois premières années
- **CHARGE** le Maire d'instruire les déclarations et de la suite à y réserver

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

18.8 Convention de stage

Le Conseil Municipal est informé qu'une convention de stage a été établie entre la commune de Bergheim et le Lycée « Les Huisselets » à 25-Bethoncourt, pour l'accueil du jeune Julien HIRSCH (domicilié à Ostheim), stagiaire au service de police municipale, pour la période du 06 au 26 avril 2015.

18.9 Le point « Divers » est traité et rédigé comme suit par Madame Sidonie HALBOUT :

- Sidonie HALBOUT demande s'il serait possible d'installer une 2^{ème} poubelle au sein de l'aire de jeux des Remparts. Au niveau du parking de la Synagogue, il faudrait revoir l'éclairage en mettant un détecteur ou un autre lampadaire.
- Christian BOHN a été interrogé sur le nom des fournisseurs d'accès de l'antenne relais de téléphonie se situant à l'étang de pêche. Pierre BIHL répond que Bouygues et Orange sont présents.

18.10 Dates à retenir :

- 15/04/2015 : Porte ouverte à l'école élémentaire des Remparts de 8h15 à 11h15
- 23/04/2015 à 19h30 : Soirée des lauréats du fleurissement
- 02/05/2015 : Journée du Géranium de 8h à 12h et de 14h à 16h à l'atelier municipal
- 15/05/2015 : Fermeture exceptionnelle des bureaux de la mairie
- 21/05/2015 à 20h au CSC : Réunion publique d'information de présentation de l'organisation et du déroulé de la Journée Citoyenne fixée au 20/06/2015 de 8h à 13h
- 15/06/2015 à 20h : Prochaine séance du Conseil Municipal (sauf contrordre)

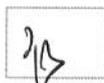
---oooOooo---

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 22 heures 55.

**APPROBATION du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la SEANCE du 13 AVRIL 2015**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 09 février 2015
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Approbation des comptes administratifs 2014
4. Approbation des comptes de gestion 2014
5. Affectation du résultat de la section de fonctionnement 2014 du budget principal et du budget assainissement
6. Subventions communales 2015
7. Aides humanitaires 2015
8. Fiscalité directe locale : fixation des taux d'imposition 2015
9. Approbation des budgets primitifs 2015
10. Travaux d'insertion des réseaux - route de Sélestat et route du Vin
11. Location de terrain au Conservatoire des Sites Alsaciens
12. Concession d'occupation précaire d'un abri de chasse
13. Avenant au bail de location de la chasse communale - Lot n° 3 - Période 2015-2024
14. Location d'un terrain communal - Renouvellement de bail
15. Contrats d'Assurance des risques statutaires
16. Lots n° 1 et 2 de la chasse communale - Agrément de gardes-chasse
17. Rapport des comptes rendus de commissions
18. Points divers - Communication

NOM & PRENOM	QUALITE	SIGNATURE	PROCURATION
BIHL Pierre	Maire		
LEY Jean-Paul	1er Adjoint		
SCHNEIDER Elisabeth	2ème Adjointe		
MEYER Daniel	3ème Adjoint		
MEDDAD Nadia	4ème Adjointe		
THIRIAN Nicolas	5ème Adjoint	<i>Excusé, a donné procuration à M. Pierre BIHL</i>	
ROLLI Gabrielle	Conseillère Municipale		
HAAG René	Conseiller Municipal		
HAAG Jean-Pierre	Conseiller Municipal		
HALLER Jean-François	Conseiller Municipal		
BOHN Christian	Conseiller Municipal		
HEIMBURGER Corinne	Conseillère Municipale		
ANTONI Sandrine	Conseillère Municipale		
HALBOUT Sidonie	Conseillère Municipale		
PLATZ Frédéric	Conseiller Municipal		
FREYBURGER Anne-Cécile	Conseillère Municipale		
HALBEISEN Aurélien	Conseiller Municipal		
STAEHLY GOMES Rosalie	Conseillère Municipale		
ERMEL Laura	Conseillère Municipale		



SUBVENTIONS 2015

ANNEXE au point n° 6

<i>SOCIETES LOCALES</i>		<i>CA 2014 EN €</i>	<i>BUDGET 2015 EN €</i>
› Sapeurs-Pompiers		750,00	400,00
› Subvention exceptionnelle opération Mini-Anne		0,00	230,00
› Accordéon Club	* 5 élèves x 10 mois x 15 €	300,00	750,00
› Société d'Histoire de Bergheim		1 600,00	1 600,00
› Œuvres Sociales du Personnel de la Ville de Bergheim		4 500,00	4 500,00
› Tennis Club S.T.L.C.	* 37 licenciés x 10 €	420,00	370,00
› Sports Réunis de Bergheim	* 42 licenciés x 10 €	400,00	420,00
› Cercle St-Sébastien	* 100 licenciés x 10 €	1 220,00	1 000,00
› Subvention exceptionnelle (participation championnat fédéraux juin 2014)		1 300,00	0,00
› Judo-Club "KODOKAN"	* 10 licenciés x 10 €	100,00	100,00
› Tennis de table	* 55 licenciés x 10 €	750,00	550,00
› Subvention exceptionnelle (acquisition d'une sono pour la salle de Tennis de Table)		0,00	500,00
› Moto-Club	* 16 licenciés x 10 €	160,00	160,00
› Roller-Club	* 12 licenciés x 10 €	100,00	120,00
› Comité des Fêtes	› Diverses fêtes et animations (une avance de la subvention pourra être versée par manifestation à la demande du Comité des Fête et le solde après production des pièces justificatives de dépenses) (dont 2 000 € /organisation concert)	17 200,00	14 600,00
	› Ciné en plein air	1 800,00	1 800,00
	› Fête des Remparts	5 000,00	5 000,00
	› Slow Up	0,00	1 000,00
› Amicale des Donneurs de Sang de Bergheim		150,00	150,00
› Association "La Page Envolée"		2 000,00	2 000,00
› Syndicats Viticoles de Bergheim et de Ribeauvillé		2 200,00	3 000,00
ORGANISMES DIVERS			
› Ecole de Musique de St-Hippolyte	* 0 élève x 10 mois x 15 €	150,00	0,00
› Ecole de Musique "Les Ménétriers" de Ribeauvillé	* 9 élèves x 10 mois x 15 €	1 500,00	1 350,00
› Aides humanitaires & subventions exceptionnelles (provisions)		5 150,00	4 585,00
› Subvention Raid Aventure Maroc "Trophée Roses des Sables" présenté par Mmes Ingrid LORENTZ et Françoise EMIRO		0,00	300,00
› Quilles Club (participation aux travaux de rénovation)		1 005,04	0,00
› Slow Up		1 000,00	0,00
› Subventions scolaires		220,00	500,00
› Subvention exceptionnelle séjour au Centre PEP La Renardière à Aubure de l'Ecole élémentaire		0,00	1 365,00
› Association Jeunes S/Pompiers Ribeauvillé	* 1 élève x 50 € (au lieu de 20 €)	20,00	50,00
› Aide à la rénovation des maisons anciennes		6 246,58	8 000,00
› Club Vosgien de St-Hippolyte		200,00	500,00
Article 6574		TOTAL	
		55 441,62	54 900,00
› Association Foncière de Bergheim	Article 65738	3 100,00	3 100,00
› C.C.A.S.	Article 657362	2 000,00	2 000,00

29

